

## Règlement des compétitions de la FFE 2009-Dispositions Générales

**Rectificatif du 1<sup>er</sup> février 2009**

**Rectificatif du 17 mars 2009**

### Art. 1.6 - Sanctions

Toutes les sanctions prises par la FFE ou diverses conséquences de contrôles de la FFE sont applicables aux compétitions de la SHF et réciproquement.

#### C – L'avertissement

Avant d'infliger une Mise à pied, le Président de concours ou le Président du jury peut choisir de donner un « Avertissement » préalable. Celui-ci ne provoque aucune sanction immédiate, mais un deuxième avertissement provoquera automatiquement une Mise à Pied.

La procédure est la même que pour la Mise à Pied. Un avertissement est automatiquement levé 12 mois après le jour de son application.

### Art. 4.1 – Championnats Départementaux, Régionaux, Interrégionaux

#### C – Particularités.

.....la clôture.

Les championnats départementaux, régionaux et inter-régionaux sont ouverts à tous les licenciés qualifiés. L'organisateur doit règlementairement prévoir deux remises de prix :

- l'une concernant le classement **de l'épreuve**, classement qui sera celui retenu pour l'enregistrement officiel des résultats et transmis aux services informatiques. Le coefficient double étant appliqué aux concurrents concernés par le championnat.
- l'autre, sur le terrain, pour récompenser le classement du **championnat** en question ne prenant en compte que les concurrents dont la domiciliation sportive correspond au dit championnat, avec un minimum des trois premiers récompensés. En cas de dotation financière spécifique sur ce classement, ce dernier sera également transmis au service informatique.

L'organisateur peut réserver un championnat aux seuls licenciés du département, de la région ou de l'Inter région.

Il ne peut pas y avoir d'engagés sous X.....

### Art. 7.2 – Catégories des poneys / chevaux

	TAILLE DU PONEY NON FERRE	TAILLE DU PONEY FERRE
Catégorie A	Maximum 1,07 m	1,08 m max
Catégorie B	De plus de 1,07 m à 1,30 m	1,31 m max
Catégorie C	De plus de 1,30 m à 1,40 m	1,41 m max
Catégorie D	De plus de 1,40 m à 1,50 m	1,51 m max
Catégorie E	Plus de 1m50	Plus de 1m51